

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des *Facteurs lyonnais*, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département . . .	30	18	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 18 avril.

De l'état des Esprits.

Il est rare que les hommes de parti, lorsqu'ils sont appelés à gouverner, se fassent une idée exacte des forces dont ils disposent et de la grandeur des obstacles qu'ils ont à vaincre. Presque toujours ils commettent la faute d'asservir leur autorité au souvenir des luttes éteintes et soutenues de part et d'autre dans les conditions de la liberté; le pouvoir entre leurs mains n'est souvent que le résumé violent de leur polémique, lorsqu'ils n'étaient encore que les soldats désarmés d'une cause légitime. Il semble qu'ils traduisent en décrets et en lois les aigreurs amoncelées dans leur âme, et qu'à la place de la justice éternelle, base immuable de la société, ils doivent, au moins pour un temps, mettre le trophée insultant de leur victoire.

Tant qu'ils ont senti en eux l'influence grandiose et sainte de la Providence assise auprès d'eux pendant les péripéties de la lutte suprême, on les voit, transformés pour un moment en agents supérieurs à leurs propre nature et à leurs instincts ordinaires, se reposer des émotions de la veille dans les joissances profondes du pardon et dans la force sûre de l'avenir. Le lendemain, cette mystérieuse influence s'efface; cette chaleur étrangère à l'air que nous respirons se dissipe: il y a un reflux de l'assistance directe de Dieu dans l'âme des vainqueurs, alors ils redevenant hommes de parti. Faute de s'attacher au souvenir des émotions récentes, ils retombent lourdement à leur ancien niveau. La vengeance revient troubler leur noble élan, glacer cet amour universel éclos de la victoire.

Rappelons-nous le lendemain de la révolution du 24 février. Ce fut d'abord dans tous les cœurs une de ces angoisses, une de ces oscillations solennelles et définitives entre la vie et la mort. Chacun regardait vainement l'horizon et n'y apercevait que des signes confus, mirage trompeur de ses espérances ou de ses craintes. Tout-à-coup un mystérieux courant de confiance traverse tous les cœurs; il semble qu'une subite révélation ait fait passer devant nous les phases consolantes d'un long avenir de prospérité. La France, debout sur la ruine de son dernier trône, ne pousse qu'un seul cri et ne fait qu'un même pas en avant.

En vain cherchait-on dans son cœur quelque regret pour le passé, quelque espoir plus rapide que les destinées de la République: on ne trouvait qu'un désir, qu'un amour, qu'une crainte, le désir de voir se consolider une œuvre éclosée comme un monde du souffle divin manifesté par le peuple, l'amour fort et dévoué de tous ceux qui souffrent, la crainte d'avoir encore à s'acheminer à travers le désert brûlant de passions avides et féroces, à la conquête du funeste repos que donne le despotisme après les naufrages de la liberté!

Qui donc nous a repoussés dans le monde des incertitudes et des craintes? Pourquoi le sol, au lieu de s'affermir, semble-t-il, plus que le premier jour, trembler sous nos pieds?

La cause en est toute dans les fautes que nous venons de signaler. A part M. Lamartine et quelques-uns de ses collègues, les membres du gouvernement provisoire, et surtout un grand nombre de ses agents en province, se sont trop souvenus que, la veille, ils étaient opposition et minorité. Dans cette France qui, par un coup inopiné du sort, semble leur tomber entre les mains, ils ont trop vu des ignorants à éclairer, des ennemis à punir, des conspirateurs à écraser. Ils n'ont pas tenu compte des grandes leçons données par les événements même, des lumières qui éclatent partout quand le monde se déplace, des convictions endormies par l'impuissance de la lutte, et qui grandissent tout-à-coup jusqu'au sacrifice de la fortune et de la vie.

Ces hommes, qu'on inscrivait sur les listes des sociétés secrètes, dont les noms puisaient un éclat douteux dans une polémique qui ne fut pas toujours généreuse, républicains plutôt par le bruit que par la grandeur de leurs idées, se croient aujourd'hui les seuls démocrates de la France, et parlant les seuls appelés à édifier un monument durable. En cela, ils se trompent et s'affaiblissent.

Avant le 24 février, tous les républicains n'avaient pas fait le coup de feu dans la rue; tous n'avaient pas fait leur noviciat gouvernemental au Mont-St-Michel ou à Sainte-Pélagie; tous n'avaient pas paradé dans les banquets, coiffés de bonnets rouges et faisant l'apologie de la hideuse guillotine. Derrière ces hommes était la masse profonde des démocrates sincèrement convaincus qu'à travers les corruptions de la dernière dynastie, la France marchait à la République; qu'un régime d'abaissement général au dedans et au dehors ne pouvait pas avoir d'héritier; que la Providence environnait la monarchie de ses dernières hontes pour rendre son retour à jamais impossible.

Leurs regards sondaient l'avenir avec une calme confiance, et leurs espérances écrivait, à un terme plus éloigné, l'histoire de ces derniers jours. Eclos dans la solitaire ardeur de leur méditation, leur foi républicaine, pure aussi de toute ambition personnelle, se contentant de souhaiter le succès aux ames plus énergiques, dont l'action est le premier besoin, ils n'auraient pas voulu une seule goutte de sang sur

leurs mains, et dans leur cœurs le remords d'une seule larme versée. Ils savent que beaucoup de révolutions s'accomplissent sans qu'il soit besoin du coup d'épaule populaire, et que souvent même les barricades sont le nouveau point de départ d'un despotisme plus dangereux!

Les hommes nouveaux n'ont pas su discerner cette force à travers le tumulte des premiers enthousiasmes. Ils se sont crus salués par les acclamations menteuses de la peur et de l'ambition surprises, quand au fond de toutes les âmes naissait instantanément la joie de toucher sitôt à un rivage à peine aperçu dans le lointain.

Qu'ils le sachent donc: autour d'eux, il y a moins d'ennemis qu'ils ne le croient; plus de foi en la démocratie qu'ils ne semblent le penser. Qu'ils laissent à la France le soin de se révéler elle-même, ils en verront sortir une République dont la grandeur et la force dépassera de beaucoup l'œuvre de leurs mains. Craignent-ils les hommes d'hier? Eh! mon Dieu! ceux-là n'ont d'autre soin que de se serrer, au bord de l'abîme, contre leur portefeuille, et ne restent fidèles qu'au souvenir de leurs jouissances. Ils n'avaient pas enchaîné au sort d'une dynastie, égarée dans le vide de ses alliances, une foi politique appuyée sur la reconnaissance ou l'admiration: la monarchie était pour eux le nœud de leur agrandissement mercantile; à mesure que le vaisseau sombrait, ils s'attachaient au mât; maintenant le mât a disparu lui-même, ne craignez pas que, plongeurs hardis et trop dévoués, ils aillent au fond de la mer recueillir les débris de la fortune des d'Orléans. Donnez-leur un rivage sûr, rendez-leur le travail et les sollicitudes de chaque jour, bientôt ils sauront s'attacher à vous et soutenir votre œuvre. Les marchands ne sont ni philosophes ni publicistes: aucun progrès ne leur déplaît, pourvu qu'il ne vienne pas arrêter le jeu de leurs machines et refroidir l'eau de leurs chaudières.

Ayez donc confiance! Etudiez la force imposante qui vous appuie dans votre marche vers un avenir incertain. Ne comprimez pas, en nous rejetant vers les violences d'un autre âge, l'explosion d'un élan unanime. Vous êtes placés entre les inerties d'une peur impuissante, et les promesses d'une foi dont vous ne connaissez pas la profondeur et le désintéressement. Les uns vous demandent appui, les autres sincérité: tous veulent l'avenir fécondé par vos mains, pourvu qu'ils y trouvent une patrie, un atelier, une réalité déjà entrevue dans les extases de la pensée et de l'espérance! D***.

Notre correspondance de Paris nous fait connaître qu'à trois heures, dimanche, les tambours de toutes les légions de la garde nationale appelaient sous les armes un fort piquet capable de résister au club Blanqui, qui, dans la soirée de samedi, aurait prononcé la condamnation à mort des membres du gouvernement provisoire, comme traitres à la patrie.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 19 avril 1848.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

AFFAIRE BLANQUI.

(Suite. — Voir le numéro du 18 avril.)

Raban est un homme étourdi, impérieux, compromettant. Il fut saisi, et il était impossible qu'il ne le fût pas. Vous me parlez de Dubosc; il ne se souciait pas d'entrer dans l'association, mais il se mettait à ma disposition pour se battre. Lamieussens a été accusé, mais à tort, d'avoir vendu l'affaire Raban. De sa prison de Sainte-Pélagie, Raisant troublait l'association par de continuelles intrigues. Le Gouvernement, en l'envoyant à Doullens, rendit la vie à l'association. L'organisation fut remaniée; on s'occupa de recrutement d'octobre 1838 jusqu'en février 1839. A cette époque, Lamieussens voyageait, mais ses voyages n'avaient aucun but politique.

La Société n'a été pour rien dans les émeutes d'avril, aux abords de la chambre des députés et à la rue Saint-Denis.

Notre calcul était de ne pas bouger, et d'éclater tout-à-coup. Les émeutes d'avril étaient spontanées, telles que celles de 1831 et 1832; aussi n'avaient-elles pas de consistance. Quant à nous, en mars 1839, nous comptons 830 hommes. Les émeutes d'avril donnèrent naissance à une autre société parallèle à la nôtre: l'effervescence du public réveilla quelques anciens meneurs qui formèrent la Société des Monta-

gnards. C'était une véritable anarchie. Les meneurs étaient nombreux, et ils étaient tous soldats. Tout se bornait à vingt ou vingt-cinq criards: Pornin, Vachez et autres. Ils allaient répétant sans cesse: « Nous marcherons demain, nous marcherons tel jour; » et ils ne paraissaient jamais, parce qu'ils n'avaient pas de monde derrière eux. Ils faisaient à merveille les affaires du Gouvernement. Ils ébranlaient nos Saisons par leurs criarderies, répétant sans cesse que nous étions exclusifs, que nous ne voulions pas nous fusionner avec eux, que nous ne voulions pas agir; ils mirent en désordre le quartier Saint-Antoine: il fallut les dissoudre.

Arriva le 12 mai. Voici les motifs qui nous engagèrent à agir. En premier lieu, la crise ministérielle, qui produisait un mécontentement général. Si le ministère avait été formé le jeudi, nous n'aurions pas pris les armes le dimanche; nous comptons aussi sur les souffrances du commerce. D'un autre côté, les Montagnards menaçaient de dissoudre la Société par leurs intrigues; enfin, il y avait parmi les nôtres un cri général et irrésistible de combat.

Le moment était bien choisi: la bourgeoisie était désaffectionnée. Si nous avions pu tenir vingt-quatre heures, nous regardions le gouvernement comme perdu. Nous avons précipité l'action de peur que le ministère ne parût. Nous étions dans la nécessité d'agir pour éviter de nous dissoudre. Quant aux préparatifs, nous avions renoncé à faire des munitions en masse: nous trouvions plus prudent de les fabriquer en détail.

Nous pensions de cette manière éviter les investigations de la police.

23 octobre 1839.

Le 12 mai, des gens étrangers à la société se sont joints à nous en assez grand nombre. Un de nos motifs d'espoir, c'est que nous regardions la classe ouvrière comme mécontente, et

la population en général comme désaffectionnée. La bourgeoisie nous semblait molle et disposée à laisser faire. Il s'est joint à nous plus de monde que je ne croyais. La plupart des gens arrêtés étaient étrangers à l'association. Un cinquième à peine lui appartenait. Sur les accusés de la première catégorie il n'y avait guère qu'un tiers de sociétaires 630 hommes environ sont venus au rendez-vous. Il y avait toujours en moyenne de 25 à 50 absents, et on peut porter à 200 le nombre de ceux qui ne venaient pas, pour diverses causes. On a perdu un temps précieux à enfoncer la porte de Lepage: ça été une des causes du mauvais succès.

Nous n'avions pas de fusils dans la société. Nous possédions environ 3,000 cartouches, soit de guerre, soit de chasse. Le plan était très simple. Nous comptons nous armer avec les fusils de Lepage, marcher sur la préfecture, l'occuper, garder et barricader les ponts, établir une espèce de camp retranché, de quartier-général à la préfecture, faire de la Cité le centre de l'insurrection, et pousser de là des colonnes dans les diverses directions. Au premier moment de la prise d'armes il s'est présenté à peu près 830 hommes; 250 hommes au moins qui ont quitté pendant les trois-quarts d'heure qu'a duré l'attaque de la boutique de Lepage.

Nous avons recruté dans la population un nombre de combattants au moins égal au nôtre. S'il y avait eu des armes, il y aurait eu bien plus de combattants. L'attaque de la préfecture a échoué par défaut d'ordre: on avait mêlé deux espèces de cartouches, celle de guerre et celles de chasse; il s'en est suivi, quand il a fallu en faire usage, beaucoup de désordre et de trouble. Barbès est parti de la rue Quincampoix avec quarante hommes en avant du gros de la troupe; il n'a pas été suivi.

Après l'attaque du poste de l'Horloge, il n'a su que faire:

Ces dispositions de l'Etat-major-général de la garde nationale, produisaient sur tous les esprits une émotion profonde : on s'attendait à quelque événement.

Nous avons assez de confiance dans le bon esprit et l'énergie de la garde nationale de Paris, pour être rassurés sur l'issue de toute tentative contre le gouvernement de la République. Assez de théorie expérimentale, comme cela : il est temps que la France se repose de ses secousses et de ses aventureux essais. C'est à la garde nationale à assurer partout la sécurité et l'indépendance des citoyens : qu'elle n'oublie pas que partout aussi elle est en force, et que ce qu'elle voudra faire dans l'intérêt de l'ordre et de la liberté personnifiés dans le gouvernement, elle le pourra toujours.

Troubles de Troyes.

Chaque jour le courrier nous apporte la nouvelle de quelques troubles survenus dans les départements à la suite de quelque acte des commissaires du gouvernement qui exaspère les populations.

Voici en quels termes *l'Univers* rend compte des événements qui se sont passés à Troyes.

« De graves désordres viennent d'éclater à Troyes, à la suite des élections de la garde nationale. Pendant que les citoyens donnaient leurs suffrages, les commissaires, MM. Crevat et Lefebvre, remirent l'élection à un autre jour : de là un tumulte qui força les commissaires à continuer l'élection. Les meneurs avaient intérêt à ce que l'élection n'eût pas lieu.

» Des menaces sont faites, des nouvelles sinistres circulent ; on agite les ouvriers des chantiers des travaux publics, on crie aux armes ; il faut en finir avec ces canailles de bourgeois. On apprend qu'une bande de 500 à 600 hommes se porte à la préfecture, puis aux Jacobins, ancien couvent où sont remisés les canons de la garde nationale, ensuite qu'ils se sont emparés des pièces. Leur dessein était-il d'en faire usage ? aujourd'hui on affirme le contraire. Mais l'alarme se répand, la générale bat, les gardes nationaux courent aux armes. Une colonne de 200 hommes se précipite aux Jacobins, et, sous une grêle de pierres reprend les pièces.

Un groupe d'ouvriers s'élance au devant de la garde nationale ; à la tête se présente, le pistolet au poing, le commissaire du département, M. Creaat. Un cri d'indignation et de colère s'élève ; son pistolet est écarté ; dix gardes nationaux s'élancent sur lui ; il est désarmé. Il portait un autre pistolet chargé et un couteau-poignard. Dans son exaspération, un des artilleurs veut lui brûler la cervelle avec ces propres armes ; les baïonnettes se croisent sur sa poitrine, mais elles sont écartées.

De généreux citoyens, au péril de leur vie, le protègent et le ramènent à la préfecture, pâle, défait et tremblant de colère, sans oser le mettre, lui, l'autorité suprême, en état d'arrestation.

» Les commissaires se trouvaient dans ce moment à l'Hôtel-de-Ville, ils y sont immédiatement consignés. Leur démission est demandée aux cris de : A bas Crevat ! Les ouvriers de la ville, avertis, se précipitent sur l'Hôtel-de-Ville, des pierres sont jetées : les artilleurs, les pompiers, par une charge à fond, à coups de masses et de plat de sabre, balayaient la place.

» Pressé par ces cris, le commissaire Crevat donne sa démission, le commissaire Lefebvre résiste, des groupes d'ouvriers se reforment, des arrestations sont opérées. Les canons sont amenés à l'Hôtel-de-Ville, le général et la garnison s'y rendent avec la gendarmerie. Des patrouilles sillonnent la ville, des collisions ont lieu sur plusieurs points. Les cantons avaient les armes chargées, deux des malheureux perturbateurs ont, dit-on, succombé : l'un était un forçat libéré ; plusieurs ont reçu d'assez graves blessures.

» Cette nuit se passa encore dans l'anxiété. Mais 1,500

gardes nationaux des cantons étaient arrivés ; on était en force. Aussi s'opposait-on énergiquement au départ des commissaires, toujours consignés à la mairie, sous la sauvegarde du conseil municipal. Pendant la nuit, arriva le commissaire extraordinaire pour le département, le citoyen Auber-Roche, qui demanda la mise en liberté de tous les prisonniers. On refusa.

» Enfin, ce matin, mardi, arrive de Paris le commissaire Lignier. Un détachement de la garde nationale se porte à la Préfecture, on l'entoure, et aux cris de : Vive la République ! vive Lignier ! à bas Crevat ! on se rend à la municipalité !

« Les commissaires Crevat et Lefebvre donnent définitivement leur démission ; deux heures leur sont données pour quitter Troyes, douze pour quitter le département.

« Pendant que ce départ s'effectue, par une autre porte, aux acclamations de : *Vive la République ! vive Lignier ! vivent les campagnes !* depuis dix heures des bataillons cantonnés arrivent. Il est trois heures, 5,000 sont dans nos murs. Ce soir, tout le département est prêt, Nogent, la vallée de Bourgogne, la forêt d'Othe, etc.

« Le Gouvernement provisoire comprendra ce qu'il y a de pénible dans cette pression exercée sur notre population, si dévouée à l'ordre et à la liberté.

« Un nouvel acte de violence ne serait peut-être plus souffert. Les populations de la Champagne se sont levées spontanément ; tout le département est prêt à marcher ; le tocsin sonnant dans une paroisse avertira la paroisse voisine, et, en quarante-huit heures, 10,000 hommes seront à Troyes. Les paisibles enfants de notre pays se souviennent qu'ils sont les petits-fils de ceux qui, les premiers en 1792, se portaient au-devant des Prussiens ; qu'ils sont les enfants de ceux qui, en 1814, défendaient avec tant d'énergie leurs foyers. »

— Le *Propagateur de l'Aube*, du 12, annonce qu'un banquet qui doit réunir les ouvriers et les gardes nationaux de Troyes est résolu ; les citoyens des communes environnantes y prendront part. Ce sera une véritable fête civique, dit ce journal.

« Une adresse signée par de nombreux citoyens fut immédiatement envoyée à Paris pour réclamer la destitution du commissaire Crevat. Des mesures violentes étaient proposées. Elles ne devaient heureusement point avoir d'exécution ; il n'y a eu, de la part des gardes nationaux, que des menaces.

« La nuit entière se passa dans le trouble. Les commissaires étaient à la préfecture, entourés du bataillon du 18^e de ligne, de la gendarmerie et de l'émeute hurlant après eux. La garde nationale était à l'Hôtel-de-Ville. Il y avait deux camps, deux armées en présence.

« Le lundi matin, les rassemblements étaient dissipés, mais le sentiment d'exaspération débordait, de nouvelles menaces étaient proférées, on voulait s'emparer de l'Hôtel-de-Ville. Les commissaires se rapprochent de la municipalité ; ils promettent si l'on désavoue l'adresse et si on renvoie la garde nationale, que les ouvriers seront tranquilles.

« Les meneurs avaient fait appel aux instincts matériels, comme moyen d'intimidation : dans le club tenu le même jour à deux heures, on demandait un pillage général de trois heures, et quelques têtes à compte sur les deux cents qu'on a à abattre.

« Les gardes nationaux des faubourgs étaient venus partager avec dévouement les périls de leurs frères de la cité. Le bruit courait dans les campagnes que les menaces se réalisaient ; que M. Crevat mettait la ville au pillage. Le tocsin sonne dans les villages environnants ; on se réunit, on s'arme, on se porte sur la ville. Quelques bataillons, sur l'avis qu'une espèce de calme renaissait, retournent à leurs travaux. D'autres veulent pénétrer dans la ville, ils crient qu'il faut en finir avec M. Crevat. Une colonne de six cents hommes environ arrive à l'Hôtel-de-Ville aux cris de : *Vive la République ! à bas Crevat !*

leur font même une opposition qu'ils n'osent pas rendre vive, mais nos allures leur déplaisent fort. Je n'ai pas eu de rapport avec Cavaignac, Guinand et ses autres amis depuis l'évasion de Ste-Pélagie.

L'organisation a survécu au 12 mai. La majeure partie des membres de la société est en liberté. Il y avait dans les Familles beaucoup d'étudiants ; mais ce sont de mauvais soldats, bavards, plus indiscrets que les ouvriers. Dans les Saisons, tout est ouvrier. Les Familles avaient eu de nombreux rapports avec l'armée ; les Saisons n'en avaient pas. On avait reconnu que c'était un abus : on n'a jamais dans l'armée que des hommes isolés. Ils ne peuvent pas venir au rendez-vous du combat en uniforme. S'ils sont un peu nombreux, ils compromettent. Ces affiliations ne servent à rien ; le soldat dans les rangs est obligé de faire comme ses camarades. Il faut compter sur les sympathies républicaines dans l'armée pour le cas d'événements ; mais c'est une faute d'y recruter pour les sociétés secrètes.

Nous n'avions pas non plus de rapports avec les départements ; cela nous semblait tout-à-fait inutile. Le mouvement du 12 mai n'a été décidé que huit jours avant d'éclater. La lettre adressée à Barbès, et citée dans la procédure de la chambre des pairs, ne signifie rien. Barbès m'avait proposé de fonder un journal à Montpellier. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que les fondateurs républicains de ce journal ne voulurent pas d'un rédacteur de Paris.

Le 12 mai a produit deux effets contraires : d'abord il a ébranlé et découragé ; cet effet a duré pendant le premier mois. Puis il y a eu réaction : l'exemple d'une attaque aussi audacieuse a monté les esprits ; on a pensé qu'en évitant les fautes du 12 mai, et en profitant de l'expérience, on pourrait avoir meilleur succès.

Actes Officiels.

Paris, 16 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* :

A la suite d'un rapport fait au gouvernement provisoire par le ministre des finances, il a été décrété :

A partir du 1^{er} janvier 1849, l'impôt du sel est aboli.

A partir de la même époque, la prohibition d'entrée des sels étrangers est pareillement abolie.

Il sera perçu sur les sels étrangers une taxe de 25 cent. par 100 kilog. à leur importation par terre.

De 50 c. à leur importation par mer sous pavillon français. Et de 2 fr. à leur importation sous pavillon étranger.

Les sels des colonies et possessions françaises d'outre-mer seront admis en franchise de toute taxe.

Les sels étrangers destinés à l'approvisionnement des navires français armés pour la pêche de la morue seront affranchis de toute taxe.

Le membre du gouvernement provisoire, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret.

Suivent les signatures des membres du gouvernement provisoire.

— Un arrêté du gouvernement porte ce qui suit :

Les bois et forêts qui dépendaient du domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe seront régis et administrés par l'administration des forêts.

Les produits de ces propriétés seront perçus et encaissés suivant les règles tracées par l'arrêté du ministre des finances en date du 14 mars dernier ; ils devront être distinctement classés dans les comptes des agents de l'Etat.

Suivent les signatures des membres du gouvernement provisoire.

— Le gouvernement provisoire arrête :

La division formée au ministère des Travaux publics, sous le titre de : *Division des cours d'eau, usines, dessèchements, irrigations et services divers*, est supprimée.

Le service des usines, des dessèchements et des irrigations formera le 3^e bureau de la division de la navigation.

Le service des bacs est réuni au bureau de la navigation fluviale.

Le service des dunes et le service de l'approvisionnement de Paris, (matériel) sont réunis au bureau des ports et des canaux.

La division formée sous le titre de *Commissariat central près les compagnies de chemin de fer* est supprimée.

Le bureau chargé, sous la direction du commissaire central, du contrôle et de la surveillance de l'exploitation commerciale des chemins de fer, sera réuni au 2^e bureau de la division du chemin de fer, déjà chargé de toutes les affaires relatives à l'exploitation technique.

Le bureau de statistique central, placé dans la même direction, sera réuni à la division dont la direction est confiée au secrétaire général.

Le 2^e et 3^e bureau de la division de la comptabilité seront réunis en un seul, qui sera dirigé par un sous-chef de bureau.

Le travail d'expédition sera centralisé dans un bureau spécial composé d'expéditionnaires tirés de toutes les divisions et dirigé par un sous-chef, sous les ordres du chef de bureau du secrétariat général.

Les autres bureaux ne conserveront que la partie de ce travail qui, par sa nature ou par des considérations de service, devra leur être réservée.

— Le gouvernement provisoire arrête ce qui suit :

Le conseil général des bâtiments civils sera présidé, en l'absence du ministre, par le plus ancien de ses membres.

La correspondance du conseil sera préparée au nom du ministre par la division des bâtiments civils dans les termes de l'arrêté du 11 mars 1848.

Le bureau du contrôle dépendant du conseil est réuni au bureau de contrôle attaché à la division des bâtiments civils.

Les devis des projets de travaux départementaux et communaux soumis à l'examen du conseil, cesseront d'être révisés et donneront lieu seulement à un examen sommaire fait par les rapporteurs. Toutefois, lorsqu'une révision de ces devis sera jugée indispensable, elle sera faite, d'après la proposition des rapporteurs, par le bureau de contrôle attaché à la division des bâtiments civils ; les décomptes donnés à l'examen du conseil seront préalablement révisés par le même bureau du contrôle.

le corps principal était resté sur la place du Châtelet. Barbès est venu le rejoindre par le pont au Change, Alors on changea de plan. L'attaque de la Préfecture avait échoué ; on songea à attaquer l'Hôtel-de-Ville. Je me trouvais sur la place du Châtelet ; nous éprouvons des désertions. La colonne attaqua successivement le poste de l'Hôtel-de-Ville, la septième mairie, puis la sixième. C'est alors qu'on créa des barricades. La colonne se sépara et l'affaire fut perdue. Au Conservatoire, les chances étaient bonnes ; nous comptons six ou sept cents hommes armés. Deux heures de combat leur avaient donné de l'ordre et de la confiance. Si la colonne avait rencontré un régiment, elle l'aurait enfoncé. C'est la vieille habitude des barricades qui l'a emporté. Elle a dissous la colonne : nos hommes se battaient derrière les barricades avec beaucoup de sang-froid et d'indifférence. Ils attendaient chacun à leur poste et sans s'émouvoir.

Il y a deux catégories dans le parti républicain : ceux qui se battent et ceux qui ne se battent pas. La première catégorie se compose presque entièrement d'ouvriers. Tout ce qui a des habits ne se bat guère ; le nombre des hommes à habit qui se mêlent d'insurrection est très petit. La grande majorité fait des journaux et attend. Si le mouvement avait réussi, il aurait été, après le succès, dirigé par d'autres que nous ; nous le savions bien : nous étions convaincus que bien des gens se présenteraient après la victoire, et que nous ne manquerions pas d'hommes pour prendre le pouvoir. Nous n'avions pas nous-mêmes assez de notabilités ; on n'avait pas désigné d'avance les membres du gouvernement. Cela se serait fait de soi seul. Les noms connus se seraient emparés de l'autorité. La société n'avait pas de relations avec les gens haut placés. Les hommes qui passent pour tête de colonne se gardent bien de tout contact avec les hommes d'action ; ils

leur font même une opposition qu'ils n'osent pas rendre vive, mais nos allures leur déplaisent fort. Je n'ai pas eu de rapport avec Cavaignac, Guinand et ses autres amis depuis l'évasion de Ste-Pélagie.

L'organisation a survécu au 12 mai. La majeure partie des membres de la société est en liberté. Il y avait dans les Familles beaucoup d'étudiants ; mais ce sont de mauvais soldats, bavards, plus indiscrets que les ouvriers. Dans les Saisons, tout est ouvrier. Les Familles avaient eu de nombreux rapports avec l'armée ; les Saisons n'en avaient pas. On avait reconnu que c'était un abus : on n'a jamais dans l'armée que des hommes isolés. Ils ne peuvent pas venir au rendez-vous du combat en uniforme. S'ils sont un peu nombreux, ils compromettent. Ces affiliations ne servent à rien ; le soldat dans les rangs est obligé de faire comme ses camarades. Il faut compter sur les sympathies républicaines dans l'armée pour le cas d'événements ; mais c'est une faute d'y recruter pour les sociétés secrètes.

Nous n'avions pas non plus de rapports avec les départements ; cela nous semblait tout-à-fait inutile. Le mouvement du 12 mai n'a été décidé que huit jours avant d'éclater. La lettre adressée à Barbès, et citée dans la procédure de la chambre des pairs, ne signifie rien. Barbès m'avait proposé de fonder un journal à Montpellier. Cette proposition n'eut pas de suite, parce que les fondateurs républicains de ce journal ne voulurent pas d'un rédacteur de Paris.

Le 12 mai a produit deux effets contraires : d'abord il a ébranlé et découragé ; cet effet a duré pendant le premier mois. Puis il y a eu réaction : l'exemple d'une attaque aussi audacieuse a monté les esprits ; on a pensé qu'en évitant les fautes du 12 mai, et en profitant de l'expérience, on pourrait avoir meilleur succès.

Après six semaines, l'association a repris son élan ; il y a eu dans une partie de la population disposition à s'engager dans l'association. On attribuait l'échec au manque d'ordre et de discipline. Mais il n'y avait plus de chefs, rien que des chefs secondaires, des ouvriers. Mais les ouvriers n'obéissent volontiers qu'aux hommes à habit. L'organisation était très-mauvaise ; l'autorité tomba entre les mains des anciens chefs de mois. Alors on s'adressa à moi ; je conseillai de conserver l'ancienne dénomination. Il y avait alors cinq cents sociétaires présents. C'était après le procès, dans les derniers jours de juillet ; l'anarchie était extrême. Vous avez bien fait d'épargner la vie de Barbès. Si Barbès avait péri, l'exaspération aurait passé toutes les bornes ; il y aurait eu certainement des pairs assassinés. Il n'en serait pas résulté d'attentats contre la vie du roi, parce que l'opinion est établie que le roi est trop bien gardé, et que chercher à lui faire un mauvais parti, c'est perdre son temps et compromettre les siens. Mais les vengeances contre les pairs n'auraient pas eu de terme. Malgré la grâce de Barbès, l'idée est restée de faire la guerre ; nous comptons sur le mécontentement de la population ; je l'attribue à deux causes. D'abord, à ce qu'il n'y a pas de guerre, à l'absence de dignité dans la politique extérieure ; — en second lieu, à l'encombrement des ateliers, à la lutte du travail contre les capitaux.

C'est à la fin de juillet que j'ai repris le commandement. Je cherchais à faire cesser les tiraillements, à mettre de l'ordre dans la société. Le gouvernement, dans son intérêt, a fait trop d'arrestations ; c'est une faute. Beaucoup de gens qui n'avaient rien fait quand on les a arrêtés, sortent de prison pour entrer dans les associations : les prisons sont des foyers de conspirations.

(La suite à un prochain numéro.)

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 15 avril, ont été nommés membres de la commission d'enquête sur la durée des études dans les lycées et autres établissements d'instruction publique :

MM. Bouillaud, doyen de la Faculté de médecine de Paris;

Rayer, membre de l'Académie des sciences;
Fairet, médecin de l'hospice de la Salpêtrière.

Secrétaires de la même commission :

MM. Augé, ex-maître d'études au Lycée Corneille;
Latour, ex-secrétaire général du congrès médical.

— Par un arrêté du ministre de la marine et des colonies, en date du 11 avril 1848, le capitaine de vaisseau Laroque de Chauffray a été nommé au commandement de la frégate la Psyché, qui fait partie de l'escadre de la Méditerranée.

Ce commandement est la réparation de l'oubli dans lequel le gouvernement déchu avait laissé cet honorable officier supérieur.

On se rappelle que, lorsque M. Laroque de Chauffray commandait le brick le *Lancier*, dans les mers de l'Inde, il a su, par une attitude aussi noble qu'énergique, et au milieu de circonstances difficiles, faire respecter le pavillon français.

PARIS, 16 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Un commerçant, M. Simonart, a eu hier matin une longue conférence avec M. Bethmont, ministre du commerce, pour développer un nouveau plan destiné à venir en aide aux fabriques et manufactures de France. M. Simonart établit en principe que le commerce ne peut se relever que par de fortes commandes ou par un débouché quelconque pour ses marchandises en magasin, et comme on ne peut pas forcer les commandes d'arriver au commerce, son système consiste à débarasser le commerce de la plus forte partie de ses produits, afin que les fabricants et manufacturiers puissent occuper de nouveau leurs ouvriers et faire cesser l'état constant d'alarmes qui résulte de la présence à Paris de plus de 100,000 ouvriers sans travail, ou occupés dans les ateliers nationaux aux frais du gouvernement. Il s'agirait donc d'acheter, dans toutes les maisons de commerce, une grande quantité de marchandises qui sont accumulées en magasins, et de les expédier à l'étranger en consultant les registres de la douane pour connaître les pays où chaque espèce de marchandise a le plus de chances d'être écoulées. Voici la combinaison que propose M. Simonart pour obtenir le capital nécessaire à cette immense entreprise. On ouvrirait une souscription le jour des élections générales, dans toutes les salles où les électeurs seront appelés à voter : en effet, il s'agit, à la fois d'une œuvre éminemment philanthropique et en même temps d'une affaire qui intéresse la sécurité de la France entière, puisque l'occupation de la classe ouvrière, dans toutes les villes manufacturières, offre un danger permanent pour la tranquillité publique. La religion serait appelée au secours de la souscription, et l'on recommanderait à tous les prêtres et curés des campagnes, d'engager du haut de la chaire leurs paroissiens à prendre part à la souscription. Du reste, l'argent souscrit serait regardé plutôt comme un placement que comme un don. Chaque souscripteur recevrait un bon pour la valeur de la somme souscrite quelque minime qu'elle fut, et dans un an, à l'époque fixée pour la liquidation, tous ces bons seraient remboursés. Dans le cas où il y aurait de la perte elle serait supportée moitié par le gouvernement et moitié par les communes manufacturières. Il est peu probable, d'ailleurs, que la perte soit bien sensible, car, en admettant que les produits soient écoulés difficilement et avec désavantage à l'étranger, on suppose que beaucoup de souscripteurs refuseraient de recevoir un bon, surtout lorsqu'ils donneraient seulement quelques francs. Dans ce cas, leur offrande serait simplement déposée dans un tronc.

— On s'occupe, au ministère de l'intérieur, d'un travail dont tout le monde comprendra la nécessité. C'est de faire disparaître du musée de Versailles toutes les toiles et tous les marbres ou bronzes, par lesquels le régime déchu s'était fait glorifier par la médiocrité.

— Une députation de la garde nationale mobile s'est rendue hier au ministère de l'intérieur, pour obtenir qu'on lui donne immédiatement son uniforme. Elle sera presque entièrement habillée pour la grande fête de jeudi prochain.

— Deux journaux viennent encore de paraître à Paris, l'un sous le titre de *Le Conservateur de la République* et l'autre intitulé la *Propriété*. Ces deux feuilles sont rédigées dans un esprit modéré.

— Le citoyen Etienne Arago, après avoir rétabli la tranquillité à Troyes, est parti pour Reims.

— M. Al. Desirabode vient d'être nommé gouverneur du château de St-Cloud.

— On dit qu'il est question au ministère de la Justice de nommer une commission de juristes chargés de rechercher les moyens d'abolir la détention préalable, toutes les fois qu'il n'y a pas flagrant délit et d'assurer la présence de l'accusé devant les tribunaux pour le moment du jugement, sans avoir recours au système des cautions d'argent dont les riches seuls peuvent faire usage.

— On remarquait, ce matin, une certaine agitation aux environs du Palais National. Plusieurs centaines d'individus ayant au bras des rubans tricolores, s'étaient réunis et paraissaient être des partisans de Blanqui; d'un autre côté, l'autorité paraît être sur le *qui vive*, pour repousser toute tentative coupable.

— Ce matin, de fort bonne heure, les ouvriers qui venaient nommer leurs deux candidats au grade de capitaine d'état-major se sont réunis au Champ-de-Mars pour s'entendre d'une manière définitive. Au bout de quelques heures, cette réunion, fort paisible du reste, s'est trouvée grossie de l'adjonction de groupes non armés, il est vrai, mais qui les

sollicitaient de faire encore une manifestation à l'Hôtel-de-Ville. Après bien des hésitations, le cortège s'est mis en marche vers deux heures, avec assez de calme, mais constamment suivi et harcelé par des bataillons de la garde mobile, renforcés à la hauteur de la place de la Révolution par un fort bataillon de la garde nationale sédentaire, commandée par le chef de bataillon Léon de Laborde, nouvellement élu. Le défilé de cette colonne continue toujours. Nous ignorons ce qu'elle se propose dans sa démonstration. Dans tous les cas, l'autorité veille et saura déjouer de criminels projets. La garde nationale est toujours fidèle à son ancienne devise : *Liberté, Ordre public*.

La *Patrie* a annoncé, il y a quelques jours, que lord Brougham, depuis la proclamation de la République, avait demandé au gouvernement français des lettres de naturalisation, dans l'intention de se porter candidat à l'Assemblée nationale. Cette nouvelle avait rencontré beaucoup d'incrédulités, et, en effet, elle était fort singulière. Il paraît cependant que les incrédules avaient tort, et que la nouvelle était vraie, au moins quant à la demande de naturalisation; voici ce que nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« Il y a déjà longtemps que lord Brougham n'est plus pris au sérieux par personne : il faut l'avouer, néanmoins, que jamais il n'avait porté l'inconséquence et l'excentricité burlesque aussi loin que dans sa conduite récente envers la République française.

« Quelques jours avant l'avortement de la grande démonstration chartiste à Londres, lord Brougham demandait (nous en donnons ci-après la preuve authentique) des lettres de grande naturalisation au gouvernement provisoire de France, l'allait jusqu'à se porter comme candidat à notre Assemblée nationale dans le département du Var; et, à peine les alarmes que l'on avait pu concevoir au sujet de la manifestation chartistes sont-elles dissipées, que le même lord Brougham débite une longue tirade contre la France et contre ses institutions.

« En vérité, nous craignons bien pour lord Brougham qu'il n'y ait dans tout quelque chose de plus que de l'excentricité; nous craignons que le noble lord ne soit de ces gens qui, invariablement à genoux devant le succès, crachent aujourd'hui sur ce qu'ils adoraient hier, semblables à ces trafiquants qui marchaient sur le Christ pour être admis à commercer au Japon.

« On est d'ailleurs frappé de l'ignorance que révèlent chez un légiste de la force présumée de lord Brougham les naïvetés qui abondent dans les lettres écrites par lui à notre ministre de la justice.

« Voici textuellement ces lettres, avec les réponses qu'elles ont provoquées :

Première note écrite par lord Brougham au ministre de la justice.

Lord Brougham a l'honneur d'offrir ses hommages à M. le ministre de la justice, et voulant se faire naturaliser en France, il a demandé des certificats au maire de Cannes (Var), où il a résidé depuis treize ans, et où il possède une propriété et s'est fait bâtir un château.

Ces certificats-là doivent être expédiés tout droit à M. le ministre, et lord Brougham le prie de vouloir bien faire passer l'acte de naturalisation dans le plus court délai possible.

Paris, ce 7 avril 1848.

Paris, 8 avril 1848.

Mylord,

Je dois vous avertir des conséquences qu'entraînera, si vous l'obtenez, la naturalisation que vous demandez. Si la France vous adopte pour l'un de ses fils, vous cessez d'être Anglais, vous n'êtes plus lord Brougham, vous devenez le citoyen Brougham. Vous perdez à l'instant tous les titres nobiliaires, tous les privilèges, tous les avantages, de quelque nature qu'ils soient, que vous teniez soit de votre qualité d'Anglais, soit des droits que vous conféraient jusqu'à ce jour les lois ou les coutumes anglaises et qui ne peuvent se concilier avec notre loi d'égalité entre tous les citoyens. Il en serait ainsi, milord, même quand les lois anglaises n'auraient pas cette rigueur à l'égard des citoyens anglais qui demandent et obtiennent leur naturalisation en pays étranger. C'est dans ce sens qu'il faudra m'écire.

Je suppose bien que l'ancien lord chancelier d'Angleterre sait les résultats nécessaires d'une demande aussi importante; mais il est du devoir du ministre de la justice de la République française de vous avertir officiellement. Quand vous aurez formé une demande renfermant ses déclarations, elle sera immédiatement examinée.

Agréez, etc.

Ad. Crémieux.

Londres, ce 10 avril 1848.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre obligeante lettre du 8.

Je n'ai jamais pu douter qu'en me faisant naturaliser comme citoyen français, je devais perdre tous mes droits de pair anglais et de sujet anglais en France; je ne garderai mes privilèges d'Anglais qu'en Angleterre : en France, je dois être tout ce que les lois de France accordent aux citoyens de la République.

Comme je désire, avant tout, le bonheur des deux pays et leur paix mutuelle, j'ai cru de mon devoir de donner la preuve de ma confiance dans les institutions françaises pour encourager mes compatriotes anglais de s'y fier comme moi.

Recevez, etc.

H. BROUGHAM.

Paris, le 12 avril 1848.

Mylord,

Ma lettre n'a pas été bien comprise; la vôtre ne me permet pas, à mon grand regret, de statuer sur votre demande.

Vous me faites l'honneur de m'écire :

« Je n'ai jamais pu douter qu'en me faisant naturaliser comme citoyen français, je devais perdre tous mes droits de pair anglais et de sujet anglais en France. Je ne garderai mes pri-

vilèges d'Anglais qu'en Angleterre; en France, je dois être tout ce que les lois de France accordent aux citoyens de la République. »

J'avais mis dans ma lettre les expressions les plus claires et les plus positives. La France n'admet pas de partage; elle n'admet pas qu'un citoyen français soit en même temps citoyen d'un autre pays. Pour devenir Français, il faut que vous cessiez d'être Anglais; vous ne pouvez être Anglais en Angleterre, Français en France; nos lois s'y opposent absolument; il faut nécessairement opter. C'est pour cela que j'avais pris soin de vous expliquer les conséquences de la naturalisation.

En l'état donc, et tant que vous voudrez rester Anglais en Angleterre, c'est-à-dire, tant que vous ne voudrez pas abdiquer complètement et partout votre qualité de sujet anglais, et l'échanger contre celle de citoyen français, il m'est impossible d'accueillir votre demande.

Agréez, etc.

Ad. Crémieux.

« Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que lord Brougham, dans une lettre reçue aujourd'hui à Paris, renonce formellement à sa naturalisation en France.

EXTERIEUR.

AUTRICHE. — Vienne, 7 avril. — Le corps d'armée auxiliaire sur le bord de l'Isonzo, fort de 50,000 hommes avec huit batteries, doit opérer sa jonction avec le corps d'armée du maréchal Radetzki, pour pénétrer dans la Lombardie. On espère que dans quatre ou cinq semaines ce royaume sera entre les mains des Autrichiens.

Aujourd'hui la Bourse a été très-animée : les cours se sont soutenus. Les actions de la Banque et de chemins de fer sont plus recherchées.

Le *Journal allemand de Francfort* contient les lignes suivantes sous la rubrique de Vienne, 7 avril : « Les embarras financiers augmentent de plus en plus : le déficit du dernier trimestre s'est élevé à 8 millions de florins, et le prochain trimestre pourrait bien donner une diminution de 12 à 15 millions. La stagnation des affaires est générale. »

TYROL. Baulzen, 9 avril. — Jusqu'à présent l'expédition des Tessinois et d'autres corps francs, n'a point encore paru sur notre frontière. En tous cas, des précautions sont prises pour repousser une attaque si elle a lieu.

De la Pologne, 5 avril. — La police s'exerce avec une telle rigueur que personne même ne songe à un soulèvement. Cependant il est facile de prévoir ce qui arriverait si l'insurrection s'avancait de Posen et de la Galicie vers la Pologne russe. — Les troupes russes reçoivent chaque jour des renforts; mais ils ne sont pas aussi considérables que l'annoncent les journaux allemands.

ILES IONIENNES. Corfou. — Un bateau à vapeur est arrivé de Trieste pour solliciter les secours du gouvernement anglais contre la République de Venise. Ce secours a été, dit-on, promis.

ANGLETERRE. Londres, 15 avril. — Il est arrivé des nouvelles de Lisbonne du 9 avril; le 4 avril, jour anniversaire de la naissance de la reine Dona Maria, a été célébré comme d'habitude.

Dans la séance de la chambre des pairs, le comte de Thomas a appelé l'attention sur une expression de M. Crémieux, qui répondant à une députation Portugaise, aurait qualifié la reine de Portugal, de reine parjure. Le ministre des affaires étrangères sera prié de donner quelques explications.

Dans sa séance du 14 avril, la chambre des communes a adopté, en comité, les clauses du bill de protection de la couronne. Le rapport sera présenté lundi.

NOUVELLES LOCALES.

Hier, à six heures du soir, un événement imprévu a jeté quelque désordre dans le quartier des Célestins. Voici les faits qui nous sont rapportés :

Un jeune homme assez bien vêtu, employé (disait-on) dans les bureaux d'un journal de cette ville, s'arrêta à l'angle du quai de Saône et de la rue des Célestins et déchira la protestation affichée par le club central, contre les opérations de candidatures au comité préfectoral. Cet homme fut immédiatement arrêté par le peuple et la garde nationale; conduit au poste on le trouva porteur d'un pistolet et de huit cartouches.

Une foule considérable se forma aussitôt devant la porte dont les gardes nationaux eurent de la peine à dégager l'entrée. Afin d'éviter une collision d'autant plus menaçante, que la foule grossissait toujours, les gardes nationaux escortèrent le prisonnier jusqu'à la Préfecture, où on le retint une demi-heure, après laquelle il fut relâché.

Le même individu revint sur le quai, où il avait été arrêté et recommença à déchirer les affiches; il allait être de nouveau saisi, lorsqu'il s'échappa et disparut dans l'allée de la maison occupée par les bureaux du journal où il est employé.

La foule en cerna immédiatement l'entrée par la rue des Célestins et la rue des Templiers, et frappa, avec menace de l'enfoncer, à la porte des bureaux où cet individu s'était réfugié et d'où il s'était mis à la fenêtre en criant : Oui, c'est moi, c'est moi !

Les bureaux furent envahis, et le prévenu ramené au poste, au milieu des menaces et des cris de la multitude, et, de là, conduit à l'Hôtel-de-Ville escorté par un piquet qui n'a pu lui épargner quelques horions de la foule exaspérée et difficilement contenue.

Nous ignorons si l'homme au pistolet a été arrêté une seconde fois, mais nous sommes en mesure d'affirmer que sa première mise en liberté a produit l'effet le plus fâcheux sur les nombreux spectateurs de ce petit événement.

— La chasse aux affiches du club central a continué dans la nuit de lundi à mardi. Des patrouilles ont mis en état d'arrestation plusieurs individus occupés à les lacérer.

— Aujourd'hui, mardi, à trois heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison habitée par M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture. Grâce à de prompts secours on n'a pas tardé à se rendre maître du feu.

— M. Francisque Bouiller nous prie d'annoncer que pour prévenir la perte de quelques voix et faciliter la formation d'une liste unique, il abandonne toute prétention de candidature à l'Assemblée constituante.

— Le capitaine Barillot du bateau à vapeur le *Vautour*, a été rendu à la liberté samedi. On se rappelle l'effervescence qu'avait produit l'arrivée de ce bateau sur lequel on prétendait avoir vu flotter un drapeau blanc, et par suite la saisie qui s'ensuivit au profit de la République.

Nous aimons à penser qu'une fois l'innocence du capitaine judiciairement reconnue, puisqu'il a été relâché; le *Vautour* qui ne peut rester plus longtemps dans son état d'inactivité, sera rendu à ses véritables et seuls propriétaires.

— Dimanche a eu lieu, à Oullins, la plantation de l'arbre de la liberté, avec une solennité digne d'intéresser le public. Les habitants de ce village avaient invité à cette cérémonie patriotique la maison d'éducation qui est dirigée, dans ce lieu, par des ecclésiastiques, hommes de progrès, la plupart disciples de Lamennais, et dont on connaît les sentiments démocratiques. A quatre heures, la garde nationale d'Oullins et les pompiers sont venus se présenter au portail du château. La musique militaire de l'institution s'est mise à la tête du défilé, en exécutant des airs patriotiques, et l'on s'est rendu à la porte de l'église où l'on a reçu le clergé de la paroisse qui venait donner à la cérémonie une consécration religieuse. Pendant qu'on se rendait au lieu de la plantation, les chants religieux, mêlés aux hymnes républicains chantés par les gardes nationaux, manifestaient cette union qui s'opère de jour en jour dans le peuple, entre les plus nobles instincts de l'âme et son vif amour de la liberté.

Après la cérémonie religieuse qui a été fort courte, plusieurs discours ont été prononcés. Le curé a parlé le premier, et, dans sa chaleureuse allocution, il s'est attaché à démontrer la nécessité d'une alliance irrévocable entre les devoirs du chrétien et ceux du vrai républicain. M. l'abbé Dauphin lui a succédé, son discours a excité d'unanimes applaudissements, tant par la noblesse de l'expression que par l'élévation et le patriotisme des sentiments. Le maire, le commandant de la garde nationale, le président du club, ont ensuite pris la parole. Sous une forme simple et quelquefois hardie, ils ont témoigné de leur vif amour de la liberté et de l'ordre. Dans l'intervalle de chaque discours la musique jouait la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, avec accompagnement de salves joyeuses. La garde nationale a accompagné le collège jusqu'à la porte de son local, et on s'est séparé aux cris de vive la République! vive la garde nationale, vive le collège d'Oullins!

Puisse cette union entre la religion et la démocratie avoir partout ce caractère de sincérité et de vrai enthousiasme. La République puise sa vraie force dans ces manifestations où la confiance renaît, où l'espérance d'un avenir serein chasse toute crainte puérile. Ces fêtes où tous les rangs, où toutes les croyances se fondent en un même désir, sont les dates les plus précieuses de l'histoire d'une république.

Ephémérides de la Révolution Française.

18 Avril 1791. — Louis XVI, voulant se rendre à Saint-Cloud pour y remplir, pendant la Semaine-Sainte, les devoirs religieux, que ses sentiments lui dictent, est arrêté par le peuple, qui s'oppose à son passage. Lafayette accourt pour lui ouvrir un passage : Louis XVI le remercie, et rentre aux Tuileries.

18 Avril 1792. — M. de Fleurieu, ex-ministre de la marine, est nommé gouverneur du dauphin.

18 Avril 1794. — Prise d'Arlon, par l'armée de la Moselle.

18 Avril 1797. — Passage du Rhin à Neuwied, par le général Hoche, commandant l'armée de Sambre-et-Meuse. Les Autrichiens sont battus et éprouvent une perte de 5,000 hommes et de 20 pièces d'artillerie. Les généraux qui secondent le général Hoche sont : Lefèvre, Championnet, Soult et Ney.

Avis divers.

25 pour cent d'économie.
BONNE CONFECTION.

LETURE,

Ci-devant rue Puits-Gaillot, 9,
actuellement rue Lanterne,
PLACE DE LA BOUCHERIE-DES-TERREAUX, 8,

Se charge spécialement de la confection des vêtements, à façon, et au comptant, à des prix modérés, et répond des marchandises qui lui sont confiées en cas de non réussite.

Il fera, pour le compte des personnes qui n'en voudraient pas prendre la peine, l'achat des étoffes, moyennant bonification de 5 pour

cent, toujours sur l'exhibition des factures de MM. les marchands.

Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, il en soumettra d'avance à ses clients les échantillons variés et des premières fabriques; il espère ainsi réaliser à leur profit l'avantage d'être bien et économiquement vêtus.

Il habillera les enfants depuis l'âge de six ans.

On traitera pour la façon ou fourniture des uniformes.

À LOUER, à la Saint-Jean prochaine, rue Ecorcheboeuf, n. 5, rez-de-chaussée et premier étage.

Depuis cent ans et plus ce local est occupé par la boulangerie. S'adresser même maison, au deuxième étage.

DEPARTEMENTS.

Toulouse, 13 avril.

La cour d'assises, jugeant sans assistance de jurés, a prononcé hier son arrêt sur la demande en dommages-intérêts intentée par le père de Cécile Combettes contre le frère Léotade et la communauté des Frères. Louis Bonnafous, frère Léotade, a été condamné à 12,000 fr. de dommages et la cour a annulé la citation donnée au frère Philippe, qui a été assigné à Toulouse et dont le domicile est à Paris, et à qui on n'a pas laissé d'ailleurs de copie d'assignation.

MONTAUDAN. — L'affaire Sauriac prend une physionomie toute nouvelle, et se complique d'incidents on ne peut plus bizarres. Le dernier surtout est des plus curieux. La *Gazette du Languedoc* avait mis en scène M. Sauriac. C'est M. Bida qui répond, et voici exactement en quels termes :

« Monsieur le rédacteur,

« Je viens de lire dans votre numéro du 9 avril une très-longue lettre extraite du journal la *Guienne*, et intitulée : *Un commissaire du gouvernement*. Les allégations qu'elle contient me font un devoir d'y répondre :

« Il est bien vrai que mon frère, Xavier Sauriac, et moi, nous avons voyagé, le mois dernier, de Paris à Bordeaux, avec deux messieurs, dont l'un se déclare être le signataire de cette épître. (Je suis bien aise d'apprendre qu'il se nomme Chauvot et qu'il est étudiant en droit). J'avoue encore qu'il a été question entre nous des affaires du temps, de ce qui avait été fait, de ce qu'il y avait à faire et de tout ce dont peuvent parler des jeunes gens qui ont à abrégier la longueur d'un voyage en diligence. Mais ce que M. Chauvot ignore et ce que le gérant du journal où il écrit ne peut savoir, c'est qu'au bout de quelque temps M. Chauvot nous parut très-propre, par son allure et son langage, à nous défrayer des ennuis de la route. J'essayai donc, de concert avec mon frère, de lui faire subir une innocente mystification. Nous voulûmes nous amuser de sa frayeur, et je m'aperçus que nous réussîmes trop bien. Si vous comprenez, Monsieur le rédacteur, les termes d'atelier, je vous dirai, et j'en fais une confession bien humble, que ce jeune étudiant posa tout le long du chemin.

« Je ne m'attendais guère à voir publier une conversation dont les termes étaient trop exagérés pour être sincères et qui tiraient leur innocence de leur excès même. M. Chauvot n'a pas compris, voilà tout. Sans sa plume épouvantée et charitable, notre dialogue est devenu le texte d'une délation, et la naïveté du jeune rédacteur n'implique pas précisément sa délicatesse.

« On s'est, du reste, assez habilement servi, dans l'intérêt de la candidature de M. de Malleville, de la simplicité de M. Chauvot. Le moyen, pour être adroit, n'en est pas plus moral.

« Je fais mes humbles excuses à M. Chauvot, de l'avoir pris pour victime d'une très innocente et très-légitime charge. L'énormité de la plaisanterie vient seule de la publicité, et ce n'est pas moi qui l'ai provoquée.

« Je vous prie de vouloir bien publier ma réponse, et d'agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

« Alex. BIDA, peintre. »

Toulouse, le 11 avril 1848.

Ainsi, la conversation reproduite par M. Chauvot n'est pas contestée. On déclare seulement qu'elle n'était pas sérieuse. C'était tout simplement ce qu'on appelle en langage vulgaire une mystification, et ce qu'on nomme une charge en termes de rapin. M. Bida l'assure, et il doit s'y connaître.

Il paraîtra donc que, dans cette affaire, tout le monde a été mystifié : M. Chauvot, les journaux, la ville de Montauban. Acceptera qui voudra cet ingénieux commentaire. Pour nous, nous ne sommes fâchés que d'une chose, c'est que les gens de Montauban n'aient pas été avertis plus tôt. Au lieu de prendre à la lettre les théories de M. Sauriac, ils n'auraient fait qu'en rire; et en conscience, c'était ce qu'il y avait de mieux à faire.

ALGER le 12 avril 1848. — On lit dans le *Toulonnais* :

« Vous savez que M. le général de division Cavaignac a refusé le portefeuille de la guerre. Le bruit s'était répandu, ces jours derniers, que ce brave officier-général avait, en même temps, offert sa démission de gouverneur de l'Algérie, mais heureusement il n'en est rien.

« Le général Cavaignac sera probablement envoyé par les colons à l'Assemblée nationale constituante. Sa candidature, mise en avant par de bons citoyens, est une de celles qui ont le plus de chances de succès. Cet officier général est digne, sous tous les rapports, de nos suffrages. Nul ne connaît mieux que lui les besoins de l'Algérie, où il sert avec honneur depuis si longtemps; d'ailleurs, son patriotisme éprouvé, sa haute probité, son ardent amour du bien public, tout nous fait un devoir de l'envoyer à cette grande assemblée, qui ne doit compter dans son sein que des hommes purs.

» On embarque aujourd'hui, à bord de la frégate à vapeur le *Labrador*, partant en courrier pour Toulon, 1,000 militaires de divers corps, la plupart congédiés.

» Le prochain vapeur en prendra un égal nombre.

» Nous avons remarqué, ces jours derniers, aux environs d'Alger, un certain mouvement de troupes. Divers corps ont quitté leurs quartiers d'hiver pour aller travailler aux routes. Il paraît que, grâce à l'état de paix, les travaux d'utilité publique pourront être poussés avec vigueur cet été.

» Comme tous les ans à pareille époque, la tranquillité a été légèrement troublée sur divers points, mais les perturbateurs n'ont pas beau jeu maintenant, et à peine ont-ils le temps de se montrer qu'ils sont mis dans l'impossibilité de nuire par ceux là mêmes sur le concours desquels ils croient pouvoir compter pour nous susciter des embarras. Ces incidents sans importance prouvent surabondamment que les Arabes désirent la paix, et que les intrigants ne parviendront pas facilement à les séduire. C'est, du reste, principalement dans la Kabylie, où notre autorité est reconnue depuis peu de temps, que des prétendus schérifs ont cherché à entraîner les populations, mais en vain. Peut-être jugera-t-on à propos de ne pas laisser passer la belle saison sans pousser une reconnaissance dans ce pays. Il est nécessaire de montrer de temps en temps nos colonnes aux Kabyles.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Le directeur de l'Administration des *Facteurs lyonnais* prévient MM. les Officiers de la Garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 pour cent le tarif de ses transports. Bureau à l'entresol, rue d'Alger, 2.

A LA VILLETTE,

APPARTEMENT BOURGEOIS EN LOCATION,

A la Guillotière, place de la Villette, maison Mercier, entre le cours Lafayette et le chemin du Sacré-Cœur, près du chemin de la Corne-de-Cerf, à vingt minutes des ponts Lafayette, de l'Hôtel Dieu et de la Guillotière, il y a en location, à prix modérés, plusieurs jolis Appartements bourgeois avec ou sans jardin.

Cette Maison superbement bâtie, et qui contient bon nombre d'habitations toutes indépendantes; attenante à un beau jardin, réunit toutes les aises désirables : Bains, Lavoir, Buanderie, Salle de billard, Jeu de boules, Gymnase, etc. etc.

Outre la facilité que donne la proximité pour tout approvisionnement, les locataires peuvent, à peu de frais, faire faire leur commissions par le concierge de la maison, qui va à Lyon tous les jours.

On louerait, au besoin, écurie, fenil, remise et prairies environnantes.

S'adresser à Lyon chez M. MERCIER fils, marchand-cordonnier, rue de la Grenette, angle de la rue de l'Aumône, ou sur les lieux au concierge de la maison.

SIROP ANTI-CATHARRAL.

De tous les médicaments composés, les plus précieux sont dirigés contre les Affections de Poitrine, si fréquentes, si variées et toujours graves, pour peu qu'elles se prolongent. Parmi eux, le *Sirop anti-Catarrhal*, préparé par M. Marchet, pharmacien, Grande-Rue, 93, à la Guillotière, tient le premier rang, et joint à une saveur qui n'est pas désagréable la plus grande efficacité. Son succès est certain dans les différents cas de Rhumes, de Coqueluches, de Catarrhes, d'Enrouement, d'Extinction de voix, d'Irritation du larynx, avec complication de boutons et d'aphtes dans la bouche et l'arrière-gorge; il calme la toux, dissipe les ardeurs de poitrine, ramène le sommeil et provoque la transpiration en détournant à la peau l'irritabilité morbide du poulmon. Il convient également dans le Crachement de sang, l'expectoration abondante avec tendance évidente à la Pulmonie, et que celle-ci est arrivée à sa dernière période, c'est encore un des meilleurs moyens à lui opposer. C'est ici le cas de dire que les trois quarts des Phthisies proviennent de rhumes négligés, et dans le principe le Sirop anti-Catarrhal suffit à la guérison.

Le SIROP anti-Catarrhal se vend par doubles fioles de 2 fr. 50 cent., à la Pharmacie de MARCHET.

A VENDRE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

Dans un Chef-lieu de département

UNE

IMPRIMERIE

typographique lithographique
et de congreve,

RIEN ACHALANDÉE,

Possédant trois Presses typographiques, trois presses lithographiques, 8 à 10,000 kilogrammes de caractères, une centaine de casses et le matériel proportionnellement.

Faisant pour 25 à 30,000 fr. d'affaires par an, livres en main, et possédant un matériel qui

permettrait de doubler ce chiffre. Ayant la propriété d'un JOURNAL et un magasin de librairie, de papeterie et d'articles de bureaux.

PRIX NET, 30,000 FR.

Le cédant, en très-bons rapports avec le gouvernement actuel se fait fort de la transmission immédiate des trois brevets.

S'adresser franco pour traiter, ou plus amples renseignements :

A Paris, chez M. BLUTTE aîné, faubourg Poissonnière, 32,

Et dans le Nord, à Lille, chez M. Beauchamp, place du Concert, 15.

La Guillotière, Imp. de BAJAT.